



États financiers du

Bureau du secrétaire du gouverneur général

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2025 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Bureau du secrétaire du gouverneur général (Bureau). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Bureau. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du personnel du Bureau sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires. Une évaluation des risques du système de CIRF pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2025 a été réalisée conformément à la *Politique sur la gestion financière* du Conseil du Trésor, et ses résultats, ainsi que les plans d'action qui en découlent, sont résumés en annexe.

Les états financiers du Bureau n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Original signé par

M. Ken MacKillop

Secrétaire du gouverneur général et chancelier d'armes
Administrateur général

Ottawa, Canada

10 septembre 2025

Original signé par

Mme Maia Welbourne

Dirigeante principale des finances par intérim

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

État de la situation financière (non audité)

au 31 mars

(en dollars)

2025

2024

	2025	2024
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	3 311 444	3 105 216
Indemnités de vacances et congés compensatoires	1 235 070	1 464 096
Revenus reportés et autres passifs (note 5)	131 252	21 491
Avantages sociaux futurs (note 6)	331 985	328 135
Total des passifs	5 009 751	4 918 938
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	3 307 986	3 019 081
Débiteurs et avances (note 7)	308 045	240 933
Total des actifs financiers	3 616 031	3 260 014
Dette nette ministérielle	1 393 720	1 658 924
Actifs non financiers		
Médailles et cadeaux officiels (note 8)	731 690	852 572
Charges payées d'avance	-	4 400
Immobilisations corporelles (note 9)	778 627	567 453
Total des actifs non financiers	1 510 317	1 424 425
Situation financière nette ministérielle	116 597	(234 499)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Original signé par

M. Ken MacKillop

Secrétaire du gouverneur général et chancelier d'armes
Administrateur général

Ottawa, Canada
10 septembre 2025

Original signé par

Mme Maia Welbourne

Dirigeante principale des finances par intérim

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2025	2024
Charges		
Soutien du gouverneur général	27 738 018	24 227 492
Services internes	11 607 771	11 762 273
Total des charges	39 345 789	35 989 765
Revenus		
Frais d'utilisation perçus pour les services de l'héraldique	20 880	19 575
Revenus divers	-	8
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(20 880)	(19 575)
Total des revenus	-	8
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	39 345 789	35 989 757
Financement du gouvernement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement	29 313 449	25 286 974
Variations des montants à recevoir du Trésor	288 905	1 157 068
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	10 068 065	9 558 244
Transfert d'actifs entre ministères	26 466	13 800
Total du financement du gouvernement	39 696 885	36 016 086
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	(351 096)	(26 329)
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice	(234 499)	(260 828)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	116 597	(234 499)

Information sectorielle (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2025	2024
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	(351 096)	(26 329)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	641 420	125 310
Amortissement des immobilisations corporelles	(430 246)	(411 186)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	211 174	(285 876)
Variation due aux stocks	(120 882)	252 701
Variation due aux charges payées d'avance	(4 400)	4 400
Augmentation nette de la dette nette ministérielle	(265 204)	(55 104)
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	1 658 924	1 714 028
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	1 393 720	1 658 924

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

État des flux de trésorerie (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

2025

2024

Activités de fonctionnement

Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	39 345 789	35 989 757
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(10 068 065)	(9 558 244)
Amortissement des immobilisations corporelles	(430 246)	(411 186)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation des débiteurs et avances comptables	67 112	139 958
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(4 400)	4 400
Augmentation (diminution) des médailles et cadeaux officiels	(120 882)	252 701
Augmentation des crébiteurs et des charges à payer	(206 228)	(1230 863)
Diminution (augmentation) indemnités de vacances et congés compensatoires	229 026	(28 421)
Diminution (augmentation) des revenus reportés et autres passifs	(109 761)	977
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(3 850)	16 385
Autres transferts d'actifs	(26 466)	(13 800)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	28 672 029	25 161 664

Activités d'investissement en immobilisations

Acquisition d'immobilisations corporelles	641 420	125 310
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	641 420	125 310
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	29 313 449	25 286 974

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Mandat et objectifs

Le décret du Conseil privé 1952-1903, en date du 31 mars 1952, désignait le Bureau du secrétaire du gouverneur général (Bureau) comme ministère pour l'application de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*.

Les principaux objectifs du Bureau consistent à faire en sorte que le gouverneur général, représentant de la Couronne au Canada, soit en mesure d'exercer ses tâches de chef d'État et ses fonctions cérémonielles, y compris la reconnaissance de l'excellence. Le Bureau assume également les dépenses relatives aux rentes et aux activités des anciens gouverneurs généraux. Pour refléter ces objectifs, les fonctions du Bureau sont réparties en deux activités de programme :

- a) Soutien du gouverneur général** – Le Bureau du secrétaire du gouverneur général (le Bureau) offre un appui et des conseils à la gouverneure générale du Canada dans le cadre de son rôle unique de représentant du Roi pour le Canada ainsi que de commandant en chef. Le Bureau aide la gouverneure générale à s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles, à représenter le Canada à l'échelle internationale, et à encourager l'excellence et les réalisations en assurant l'administration du Régime canadien de distinctions honorifiques et la concession d'emblèmes héraldiques. Le Bureau aide également la gouverneure générale à rapprocher les Canadiens. Il gère des programmes de visites guidées et d'interprétation aux deux résidences officielles de la gouverneure générale et supervise les activités quotidiennes de ces résidences. Le Bureau fournit aussi un soutien aux anciens gouverneurs généraux.
- b) Services internes** – Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Le Bureau est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Bureau ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Bureau ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le Bureau fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Bureau est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Bureau sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Bureau a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

- ✓ Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
- ✓ Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception comme revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.
- ✓ Les revenus reportés se composent des montants reçus à l'avance pour la livraison de biens et la prestation de services qui seront reconnus à titre de revenus dans un exercice ultérieur où ils seront gagnés.
- ✓ Les autres revenus sont constatés dans l'exercice où s'est produit l'événement qui a donné lieu aux revenus.
- ✓ Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du Bureau. Bien que l'on s'attende à ce que le Secrétaire maintienne le contrôle comptable, le Secrétaire n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(e) Charges

- ✓ Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ✓ Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

(f) Avantages sociaux futurs

- ✓ **Prestations de retraite** : Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Bureau au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Bureau découlant du régime. La responsabilité du Bureau relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ✓ **Indemnités de départ** : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. Les employés ont eu la possibilité d'être payé la valeur totale ou partielle des avantages obtenus à ce jour ou de récupérer la valeur totale ou restante des prestations au moment du départ de la fonction publique. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés au coût. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(h) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelle et sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 9. Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la *Loi sur les Indiens* ; des œuvres d'art, des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition; et des actifs incorporels.

Les médailles et cadeaux officiels comprennent les médailles de l'insigne de l'Ordre du Canada et celles des autres distinctions ainsi que les cadeaux officiels conservés en vue d'être remis dans l'avenir, ils sont comptabilisés au coût original ou à la valeur nette de réalisation.

(i) Passifs éventuel

Les passifs éventuel, est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

(j) Rentes versées aux anciens gouverneurs généraux

Conformément aux dispositions de la *Loi sur le gouverneur général* et de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaire*, des rentes imposables sont versées i) aux anciens gouverneurs généraux, ii) à leurs conjoints survivants. Ces rentes sont indexées annuellement sur l'indice des prix à la consommation et constatées comme charge dans la période au cours de laquelle leur paiement est exigible.

(k) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique, la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

(l) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autre que les opérations interentités, sont comptabilisés à la valeur d'échange.

Les opérations interentités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évalués à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

- ✓ Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- ✓ Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

Le Bureau reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours, ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du Bureau pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

(en dollars)	2025	2024
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	39 345 789	35 989 757
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(10 068 065)	(9 558 244)
Médailles et cadeaux officiels remis	(611 057)	(389 807)
Prestations de départ des employés	(3 850)	16 385
Amortissement des immobilisations corporelles	(430 246)	(411 186)
Indemnités de vacances et congés compensatoires	229 026	(28 421)
Remboursements de dépenses des années précédentes	19 652	23 170
	(10 864 540)	(10 348 103)
<i>Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Achat de médailles et de cadeaux officiels	490 175	642 508
Acquisition d'immobilisations corporelles	641 420	125 310
Augmentation des débiteurs pour les trop-payés salariaux	22 165	1 987
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(4 400)	4 400
	1 149 360	774 205
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	29 630 609	26 415 859

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en dollars)	2025	2024
Autorisations fournies :		
Crédit 1 – Dépenses de programmes	26 286 590	23 499 977
Montants législatifs	3 813 060	3 907 040
Moins:		
Autorisations périmées : dépenses de programmes	(469 041)	(991 158)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	29 630 609	26 415 859

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

4. Créditeurs et charges à payer

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des charges à payer du Bureau :

(en dollars)	2025	2024
Créditeurs – autres ministères et organismes	249 873	564 753
Créditeurs – parties externes	1 401 884	1 095 270
Total des créditeurs	1 651 757	1 660 023
Charges à payer	1 659 687	1 445 193
Total des créditeurs et des charges à payer	3 311 444	3 105 216

5. Revenus reportés et autres passifs

(a) Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés résultant de montants reçus de parties externes à titre de cadeaux, dons et legs faits à Rideau Hall par des organismes privés ou des particuliers en vue de financer des activités précises. Les revenus sont constatés au cours de la période où les charges sont engagées ou le service exécuté. Les détails des opérations de ce compte sont comme suit :

(en dollars)	2025	2024
Solde d'ouverture	19 821	21 331
Montants reçus	-	-
Revenus constatés	-	(1 510)
Solde de clôture	19 821	19 821

(b) Autres passifs

Les autres passifs représentent des montants pour le partage de coûts relativement à des accords de collaborations. Les sommes sont reçues par le Bureau de parties externes pour couvrir les dépenses futures reliées à ces accords. Les détails des opérations de ce compte se présentent comme suit :

(en dollars)	2025	2024
Solde d'ouverture	1 670	1 137
Montants reçus	282 893	10 401
Paiements et autres débits	(173 132)	(9 868)
Solde de clôture	111 431	1 670
Solde de clôture net	131 252	21 491

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du Bureau participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada / Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que le Bureau versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modifications à la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au *Plan d'action économique 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2024-2025 s'élève à 1 589 774 \$ (1 539 622 \$ en 2023-2024). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,02 fois (1,02 fois pour 2023-2024) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois pour 2023-2024) les cotisations des employés.

La responsabilité du Bureau relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2025, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

(en dollars)	2025	2024
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	328 135	344 520
Charge pour l'exercice	128 966	(12 914)
Prestations versées pendant l'exercice	(125 116)	(3 471)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	331 985	328 135

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du Bureau :

(en dollars)	2025	2024
Débiteurs - autres ministères et organismes	197 352	171 586
Débiteurs - parties externes	107 993	66 647
Avances aux employées	2 700	2 700
Total des débiteurs et avances	308 045	240 933

8. Stocks

Le tableau ci-dessous présente les détails des stocks :

(en dollars)	2025	2024
Médailles et cadeaux officiels	731 690	852 572
Total des stocks	731 690	852 572

Le coût des stocks utilisés constaté comme une charge dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle se chiffre à 611 057 \$ pour 2024-2025 (389 807 \$ pour 2023-2024).

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	7 ans
Véhicules	5 ans
Autre matériel	10 ans

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

Catégorie d'immobilisations

Coût (en dollars)	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel informatique	2 518 063	641 420	(369 950)	2 789 533
Logiciels informatiques	1 061 360	-	-	1 061 360
Véhicules	216 900	-	-	216 900
Autre matériel	389 244	-	-	389 244
	4 185 567	641 420	(369 950)	4 457 037

Amortissement cumulé

(en dollars)	Solde d'ouverture	Amortis- sement	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel informatique	2 185 019	294 262	(369 950)	2 109 331
Logiciels informatiques	941 310	71 844	-	1 013 154
Véhicules	177 447	25 197	-	202 644
Autre matériel	314 338	38 943	-	353 281
	3 618 114	430 246	(369 950)	3 678 410

Valeur comptable nette

(en dollars)	2024	2025
Matériel informatique	333 044	680 202
Logiciels informatiques	120 050	48 206
Véhicules	39 453	14 256
Autre matériel	74 906	35 963
	567 453	778 627

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Bureau est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlée en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la proche famille de ces personnes.

Le Bureau conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales normales.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le Bureau a reçu gratuitement des services de la Commission de la capitale nationale (CCN) et de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) concernant les locaux. De plus, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont fournis par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). Ces services gratuits ont été constatés à la valeur comptable comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Bureau :

(en dollars)	2025	2024
Locaux	8 577 606	8 033 962
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	1 490 459	1 524 282
	10 068 065	9 558 244

En plus du Bureau, quatre autres ministères et organismes fédéraux sont aussi mandatés pour appuyer les activités du gouverneur général. Le niveau de soutien et de services fourni par le Bureau est établi par chacun des contributeurs et financé à partir des budgets de ces organisations. Les divers ministères contributeurs sont responsables de l'affectation et de la gestion des fonds qu'ils fournissent afin d'appuyer les activités du gouverneur général et du Bureau et ils doivent se conformer aux lignes directrices du Conseil du Trésor. Les sommes dépensées par les ministères en question ne figurent pas aux comptes du Bureau et ne sont pas non plus comptabilisées à titre de charges de fonctionnement par le Bureau;

- ✓ Le ministère de la Défense nationale (MDN) offre un appui logistique et des services de transport au gouverneur général pour lui permettre de remplir ses fonctions officielles (appui similaire à celui offert au Premier ministre);
- ✓ La Gendarmerie royale du Canada (GRC) fournit au gouverneur général et à sa conjointe des services de sécurité et de protection personnelle au pays et à l'étranger (appui similaire à celui offert au Premier ministre);
- ✓ Les Affaires mondiales Canada (AMC) conseille le gouverneur général sur les questions de politique étrangère et défraye les dépenses associées aux visites officielles de dignitaires étrangers ainsi que celles qui découlent du programme international du gouverneur général ou de ses activités menées à la demande du Premier ministre;
- ✓ Le Bureau travaille également en étroite collaboration avec d'autres ministères tels que celui du Patrimoine canadien (MPC), ministère responsable des activités comme les visites royales, les funérailles nationales, les services commémoratifs nationaux et les célébrations d'anniversaires spéciaux.

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournit gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Bureau.

(b) Autres transactions entre apparentés

(en dollars)	2025	2024
Charges - autres ministères et organismes	4 091 932	3 886 245
Revenus - autres ministères et organismes	435	-

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

11. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur le cadre ministériel des résultats du Bureau. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par responsabilité essentielle, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(en dollars)	Soutien du gouverneur général	Services internes	2025	2024
Charges de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux des employés	14 520 884	6 670 077	21 190 961	22 170 898
Locaux	5 757 238	2 820 368	8 577 606	8 033 961
Matériel et fournitures	3 748 159	204 062	3 952 221	966 107
Services professionnels et autres services	961 148	429 103	1 390 251	1 372 095
Pensions des anciens gouverneurs généraux	967 860	-	967 860	952 367
Déplacements	907 475	4 069	911 544	606 211
Locations	48 811	550 376	599 187	496 728
Services d'information	413 166	114 482	527 648	460 478
Charge d'amortissement	25 197	405 049	430 246	411 186
Services de télécommunications	17 443	278 299	295 742	317 352
Affranchissement, port, messagerie et camionnage	247 621	43 666	291 287	30 363
Autres	115 632	85 686	201 318	157 287
Achat de services de réparation et d'entretien	4 482	2 534	7 016	4 243
Services publics	2 902	-	2 902	10 489
Total des charges de fonctionnement	27 738 018	11 607 771	39 345 789	35 989 765
Revenus				
Frais d'utilisation perçus pour les services de l'héraldique	20 880	-	20 880	19 575
Revenus divers	-	-	-	8
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(20 880)	-	(20 880)	(19 575)
Total des revenus	-	-	-	8
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	27 738 018	11 607 771	39 345 789	35 989 757

12. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers (non audité) Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

1. Introduction

À l'appui d'un système de contrôle interne efficace, le Bureau a réalisé des auto-évaluations des secteurs de contrôle clés dont il a été déterminé qu'ils devaient être évalués au cours de l'exercice 2024-2025. Un résumé des résultats de l'évaluation et du plan d'action figure à la section 2.

Le Bureau évaluera tous les secteurs de contrôle clés sur une période de cinq ans. Le plan d'évaluation est présenté à la section 3.

2. Résultats de l'évaluation de l'exercice 2024-2025

Le Bureau a achevé l'évaluation des secteurs de contrôle clés tel qu'indiqué dans le tableau suivant. Un résumé des résultats, des plans d'action ainsi que d'autres détails sont également fournis.

Secteurs de contrôle clés	Mesures correctives requises		Résultats sommaires et plan d'action
Administration de la paie	Non		Les contrôles internes fonctionnent comme prévu ; aucun plan d'action n'est requis.
Gouvernance de la gestion financière	Non		Les contrôles internes fonctionnent comme prévu ; aucun plan d'action n'est requis.

Les secteurs de contrôle clés de l'administration de la paie et la gouvernance de la gestion financière fonctionnaient comme prévu et constituaient une base adéquate pour le système de contrôle interne du Bureau.

3. Plan d'évaluation

Le Bureau évaluera le rendement de son système de contrôle interne en se concentrant sur les secteurs de contrôle clés au cours d'un cycle de cinq ans, tel qu'indiqué dans le tableau suivant.

Secteurs de contrôle clés	Plan d'évaluation				
	Exercice 2022-2023	Exercice 2023-2024	Exercice 2024-2025	Exercice 2025-2026	Exercice 2026-2027
Période évaluée	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Délégation		Achevé			
Passation de marchés		Achevé			
Créditeurs à la fin de l'exercice (CAFE)		Achevé			
Comptes débiteurs		Achevé			
Administration de la paie		Achevé			
Gouvernance de la gestion financière		Achevé			
Cartes d'achat		Prévu			
Congés		Prévu			
Accueil		Prévu			
Voyages		Prévu			
Avances comptables		Prévu			